



EI et comptabilité

Par tirando92

Bonjour,

Je suis photographe, je travail auprès de particuliers (mariages etc)

J'ai commencer a payer la tva en aout 2023 et en 2024 je suis passé au réel et je suis passé d'auto entrepreneur a EI

On m'a dit que dés que je serais en EI je devais (légalement)

1. avoir un compte pro (exit le compte dédié) et
2. avoir un expert comptable ou un comptable

Hors après coup on m'adit que ces deux chose n'etaient en aucun cas obligatoire pour peu que l on tenait sa comptabilité et que l on conservait les justificatifs (factures de ventes, d achats...)

Je lis sur un site .gouv

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F21852>

Que ce n'est pas obligatoire jusqu'a 245 000e de ca et/ ou (?) si je paye plus de 15000 de tva

Autant je suis bien loin des 245 0000 autant les 15 000 de tva sont plus accessible, non ?

Pouvez vous s'il vous m'éclairer ? Si vous avez des textes de lois a l'appui ou autressources officielles ...

Merci par avance